

Rapport n°5

Affittazione di u risultatu 2025 in leia cù u bugettu principale

Affectation des résultats 2025 du budget principal

Afin d'assurer une continuité des exercices, les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte financier unique, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

En 2025, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2025).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

Le résultat d'exploitation

Il s'agit du résultat de l'exercice 2025 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2024 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2025
- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2025
+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)
= **Résultat de la section d'exploitation**

Le résultat de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2024 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2025
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025+ Besoin de financement de l'exercice 2024 (compte 001)
+ Solde Restes à Réaliser 2025
= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de financement

de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le Résultat Net de la section ;

- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2025, les résultats budgétaires relatifs au Budget Principal sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2025	65 388 333,13
- Dépenses de l'exercice 2025	64 397 684,40
+ Solde reporté de l'exercice 2024	3 919 685,73
= Résultat de la section de Fonctionnement	4 910 334,46
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	23 808 053,35
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	27 316 345,38
+ Solde reporté de l'exercice 2024	2 729 422,31
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 778 869,72
+ Solde Restes à Réaliser 2025	692 608,43
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 86 261,29

Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation du résultat de la section d'investissement à reporter en 2024, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025	En €
Résultat de la section de Fonctionnement(réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	4 910 334,46
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	- 778 869,72
Résultat brut de l'exercice 2025	4 131 464,74
+ Solde Restes à Réaliser 2025	692 608,43
Résultat Net de clôture 2025	4 824 073,17

Avec les restes à réaliser, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à – 86 261,29 €.

Il convient donc de couvrir le besoin de financement pour cette section.

En conséquence il est proposé :

- De reporter sur la ligne D001 du Budget Primitif 2026 le déficit de la section d'investissement : 778 869,72 €
- D'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 100 000,00€
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2026 : 4 810 334,46 €.